



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant l'ensemble de municipalité de Chertsey.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice par intérim du Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le conseil a adopté, par sa résolution 2019-458, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de :

Modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le Plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3.

2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le **jeudi 5 décembre 2019 à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au www.chertsey.ca

Donné à Chertsey, ce 19^e jour du mois de novembre 2019.

Monique Picard

Monique Picard
Directrice par intérim du Service du greffe